
 <p>MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté</p>	<b>Compte rendu de réunion</b> <b>RN79 – Clermain-Sainte-Cécile (CLSC)</b> <b>- Etat initial hydraulique -</b> <b>Réunion avec Ingérop et les services instructeurs</b>	Page 1/5
		Indice 0.1
		Référence documentaire : Formulaire PM_006_002

<b>Date de la réunion</b> : 27 octobre 2021	<b>Heures de la réunion</b> : 10h00 - 12h30
<b>Lieu</b> : Mâcon	
<b>Visioconférence</b> : non	

<b>Rédacteur du compte rendu</b> : Valentin WENDER					
<b>Date du compte rendu</b> : 29 octobre 2021					
<b>Diffusion du présent compte rendu (mode et destinataires)</b> : par mail à :					

Nom	Fonction	Téléphone	Courriel	P	D
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>					
<b>DREAL Bourgogne – Franche-Comté / Service Transports-Mobilités / Département Maîtrise d'Ouvrage Routière</b>					
Philippe LEFRANC	Chef de service	03.45.83.20.91	<a href="mailto:philippe.lefranc@developpement-durable.gouv.fr">philippe.lefranc@developpement-durable.gouv.fr</a>		x
Jérôme VOULAND	Chef de service adjoint Directeur de projet	03.45.83.20.92	<a href="mailto:jerome.vouland@developpement-durable.gouv.fr">jerome.vouland@developpement-durable.gouv.fr</a>		x
Valentin WENDER	Chef de projet	03.45.83.21.38	<a href="mailto:valentin.wender@developpement-durable.gouv.fr">valentin.wender@developpement-durable.gouv.fr</a>	x	x
Cédric BULLE	Chargé d'appui technique	03.81.21.69.27	<a href="mailto:cedric.bulle@developpement-durable.gouv.fr">cedric.bulle@developpement-durable.gouv.fr</a>	x	x
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>					
<b>DIR Centre-Est / SIR de Mâcon</b>					
Norbert COFFY	Chef de service	04.70.48.18.89	<a href="mailto:norbert.coffy@developpement-durable.gouv.fr">norbert.coffy@developpement-durable.gouv.fr</a>		x
Patrick BERGER	Adjoint au chef de service	03.85.21.29.74 06.73.26.91.32	<a href="mailto:patrick.berger@developpement-durable.gouv.fr">patrick.berger@developpement-durable.gouv.fr</a>		x
Christian ZUCCALLI	Responsable du Pôle Etudes	03.85.21.29.27	<a href="mailto:christian.zuccalli@developpement-durable.gouv.fr">christian.zuccalli@developpement-durable.gouv.fr</a>	x	x
Bruno LACORNE	Chargé d'études	03.85.21.29.05	<a href="mailto:bruno.lacorne@developpement-durable.gouv.fr">bruno.lacorne@developpement-durable.gouv.fr</a>		x
Boris LIEUTAUD	Chargé d'études	03.85.21.29.17	<a href="mailto:boris.lieutaud@developpement-durable.gouv.fr">boris.lieutaud@developpement-durable.gouv.fr</a>	x	x
<b>Bureau d'études inventaires – dossiers LSE et CNPN</b>					
<b>Ingérop</b>					
Cécile MACHEREY	Cheffe de service	04.74.53.86.14	<a href="mailto:cecile.macherey@ingerop.com">cecile.macherey@ingerop.com</a>		x
Anthony BOTELLA	Chef de projet	04.74.54.13.88	<a href="mailto:anthony.botella@ingerop.com">anthony.botella@ingerop.com</a>		x
Aurélie GRENOUILLET	Cheffe de projet	04.42.50.83.01	<a href="mailto:aurelie.grenouillet@ingerop.com">aurelie.grenouillet@ingerop.com</a>	x	x
Alice GENEVOIS	Service Environnement	04.74..53.86.58	<a href="mailto:alice.genevois@ingerop.com">alice.genevois@ingerop.com</a>		x
<b>Services instructeurs</b>					
<b>CNPN – DREAL Bourgogne-Franche-Comté / Service Biodiversité Eau Patrimoine</b>					
Isabelle RAVION	Chargée de mission espèces protégées	03.81.21.68.15	<a href="mailto:isabelle.ravion@developpement-durable.gouv.fr">isabelle.ravion@developpement-durable.gouv.fr</a>		x
<b>LSE – DDT 71</b>					
Bernard GAESSLER	Chef d'unité	03.85.21.86.27	<a href="mailto:bernard.gaessler@saone-et-loire.gouv.fr">bernard.gaessler@saone-et-loire.gouv.fr</a>		x
Dominique MEAUDRE	Instructeur police de l'eau	03.85.21.86.92	<a href="mailto:dominique.meaudre@saone-et-loire.gouv.fr">dominique.meaudre@saone-et-loire.gouv.fr</a>	x	x

	<b>Compte rendu de réunion</b> <b>RN79 – Clermain-Sainte-Cécile (CLSC)</b> <b>- Etat initial hydraulique -</b> <b>Réunion avec Ingérop et les services instructeurs</b>	Page 2/5
		Indice 0.1
		Référence documentaire : Formulaire PM_006_002

Natura 2000 Grosne et Clunisois					
Communauté de communes du Clunisois					
Grégoire DURANEL	Chargé de mission Natura 2000	03.85.59.13.18	<a href="mailto:gregoire.duranel@enclunisois.fr">gregoire.duranel@enclunisois.fr</a>		x
Elodie TONNOT	Chargée de mission Natura 2000	03.85.59.13.18	<a href="mailto:elodie.tonnot@enclunisois.fr">elodie.tonnot@enclunisois.fr</a>		x
OFB					
Astrid MOREL	Ingénieure d'appui technique	03.80.60.98.29	<a href="mailto:astrid.morel@ofb.gouv.fr">astrid.morel@ofb.gouv.fr</a>	x	x
Renaud MILLARD	Agent technique	06.72.08.13.54	<a href="mailto:renaud.millard@ofb.gouv.fr">renaud.millard@ofb.gouv.fr</a>	x	x

**Pièces jointes au compte rendu** : 1 – Présentation Ingérop sur l'état initial hydraulique.

**Ordre du jour** : RN79 – Etat initial hydraulique et hydrologique, mise au point sur les hypothèses et entrants.

-----

**- Présentation de l'opération :**

L'opération Clermain-Sainte-Cécile s'intègre dans le programme RCEA phase 2. Elle consiste en la mise à 2x2 voies de la RN79 entre les PR 56+600 à 59+300 par le sud. L'opération concerne les communes de Mazille et Sainte-Cécile.

Deux aires de services sont présentes sur l'opération Clermain-Sainte-Cécile : l'aire de Mazille et celle de Sainte-Cécile, chacune accessible dans un seul sens de circulation. Une carrière se trouve également au sud de la zone d'opération.

Toute l'opération s'inscrit dans la zone Natura 2000 Grosne et Clunisois.

Quatre ouvrages d'art sont modifiés par l'opération :

- PS des Belouzards : démolition puis reconstruction,
- PI sur Grosne : pont jumeau parallèle au pont existant,
- PI de la VC2 de Sainte-Cécile : élargissement,
- PS des Brosses : construction d'un nouveau pont puis démolition de l'ancien.

L'opération consiste uniquement en la mise à 2x2 voies de la RN79 et en la mise aux normes 110 km/h des bretelles d'accès et de sortie des aires.

La notification du marché travaux est prévue pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2022.


L'enveloppe financière de l'opération est de 28 M€ TTC.

Calendrier d'instruction des dossiers :

- LSE : dépôt du dossier en instruction en avril → enquête publique fin mai-début juin → CODERST 3<sup>e</sup> semaine de juillet → obtention de l'arrêté fin août (calendrier type Palinges – RD25).
- CNPN : dépôt du dossier pour instruction en mai → envoi CNPN juin → avis CNPN août.

**- Présentation des rendus d'Ingérop :**

Ingérop a réalisé les inventaires écologiques sur la zone en 2019, avec compléments en 2020. Ingérop a également en charge l'étude d'impact et la rédaction des dossiers environnementaux au titre de la loi sur l'eau et de la dérogation espèces protégées.

	<b>Compte rendu de réunion</b>	Page 3/5
	<b>RN79 – Clermain-Sainte-Cécile (CLSC)</b>	Indice 0.1
	<b>- Etat initial hydraulique - Réunion avec Ingérop et les services instructeurs</b>	Référence documentaire : Formulaire PM_006_002

L'objet de la réunion est de présenter aux services instructeurs les études menées par Ingérop sur l'état initial hydraulique et hydrologique de la zone de l'opération et de fixer les hypothèses prises (cours d'eau, débit de fuite).

**- Retour sur les études menées par Ingérop :**

**Présentation d'Ingérop en pièce jointe.**

→ **Enquête publique LSE** : la DDT s'interroge sur la possibilité de tenir une enquête publique pendant la réserve électorale des élections législatives et posera la question aux services DDT concernés.

→ *Post-réunion* : le bureau de la réglementation et des élections (DDT71) confirme que la période électorale n'empêche pas la tenue de l'enquête publique. Si la période électorale devait être évitée, une enquête publique fin juin-début juillet est envisageable.

→ **Zones humides** : l'OFB a relevé le 27/10/2021 des zones humides au nord de la RN 79 actuelle et non repérées dans l'état initial d'Ingérop (parcelles C360 et C371)

→ Le MOA confirme que ces parcelles ne seront pas impactées par le projet de mise à 2x2 voies.

→ L'OFB propose à la MOA d'indiquer sous 14 jours les zones humides repérées sur la future zone de chantier et ses abords après communication des emprises concernées par les travaux.

→ Accord de la MOA qui confirme la réalisation de sondages pédologiques complémentaires au droit des zones qui seront identifiées par l'OFB.

→ **Cours d'eau** : La DDT et l'OFB ont confirmé que l'écoulement à l'est de la zone n'est pas un cours d'eau. Ils n'ont pas relevé d'autre cours d'eau que la Grosne sur la zone d'opération.

→ **Ecrêtement des eaux de chaussée** : contrairement à ce qui est indiqué dans la présentation d'Ingérop, la MOA confirme que toutes les eaux de la chaussée seront écrêtées (et pas uniquement des nouvelles surfaces imperméabilisées) et les bassins de rétention seront dimensionnés en conséquence.

→ **Temps d'intervention sur les bassins** : contrairement à ce qui est indiqué dans la présentation d'Ingérop, le temps d'intervention sur les bassins sera fixé à 2h.

→ **Reprise des OH** : 7 OH sont présents sur la zone d'étude. Du fait de la proximité géographique de ceux-ci, une réflexion sera menée sur les OH à reprendre en Q100.

→ Avis de la DDT : les ouvrages existants sous-dimensionnés ne devraient être conservés en l'état que si les inondations induites à l'amont ne nuisent pas à des tiers.

→ L'OFB attire l'attention du MOA sur le fait qu'une reprise des OH en Q100 doit permettre de penser les aménagements pour favoriser le passage de la faune et ne pas dégrader la franchissabilité, voire à l'améliorer.


→ La DDT précise que le DLE devra contenir à ce titre une évaluation des incidences Natura 2000.

→ La MOA confirme que l'OH du PR 59+150 (DN 700mm) doit être inspecté par passage caméra pour identifier l'amont de l'ouvrage.

→ *Hors-réunion* : La MOA précise que l'OH du PR 57+035 (DN 600 mm) doit aussi être inventorié par passage caméra pour identifier l'amont de l'ouvrage.

→ **Exutoire en extrémité est du projet** : la DDT interroge la fuite des eaux en extrémité est du projet.

→ La MOE précise que le point haut le plus à l'est du projet est au droit de la station de Sainte-Cécile (cf. ci-dessous) et qu'une étude est en cours pour identifier l'exutoire des eaux à l'est de ce point haut (éléments disponibles en décembre 2021).

	<b>Compte rendu de réunion</b>	Page 4/5
	<b>RN79 – Clermain-Sainte-Cécile (CLSC)</b>	Indice 0.1
	<b>- Etat initial hydraulique - Réunion avec Ingérop et les services instructeurs</b>	Référence documentaire : Formulaire PM_006_002



→ **PI sur la Grosne :**


- Les berges sont bétonnées au droit des piles. L'OFB indique qu'il n'est pas souhaitable de reprendre ce modèle pour le nouveau pont mais plutôt de chercher à utiliser des matériaux plus naturels et de réfléchir à favoriser la mobilité de la faune sur la berge.
- Ingérop : aujourd'hui le projet est susceptible de s'inscrire dans le cadre d'une procédure de déclaration LSE, sous réserve d'affinement des impacts projet. La MOA attire l'attention des services instructeurs sur l'hypothèse prise en 2.1.5.0 qui ne concerne que la surface du projet.
- La DDT et l'OFB confirment que la méthodologie adaptée est adéquate.
- La DDT confirme que la présence d'une pile dans le lit mineur de la Grosne entraînerait de facto une procédure d'autorisation LSE. Un alignement des piles du nouveau pont avec les piles existantes les placerait dans le lit mineur et entraînerait une procédure d'autorisation LSE.
- MOA : le principe d'aménagement du PI de la Grosne est à l'étude pour le moment. Deux solutions sont envisagées : pont à une travée (sans pile) et pont à 3 travées (2 piles dans l'alignement des piles actuelles pour minimiser les impacts sur l'écoulement des eaux).
- Interrogation de la MOE concernant la position des services instructeurs sur le besoin de laisser filtrer la luminosité entre les deux tabliers sur la Grosne. L'aménagement du vide est prévu en caillebotis (sur 1m de large).
- OFB et DDT : pas de spécification propre à laisser passer ou non la lumière.

**Hors-réunion: la DDT précise que la méthodologie prise en section 2.1.5.0 n'est pas adéquate et qu'il faut considérer à la fois la surface totale de la route et la surface du bassin versant impacté. De plus, la logique du code de l'environnement est de cumuler les impacts des différentes opérations. Or le cumul des surfaces de Brandon/Clermain et Clermain/Sainte-Cécile est au-dessus du seuil d'autorisation. Par conséquent, le fractionnement des opérations Brandon/clermain et Clermain/Sainte-Cécile ne devrait pas conduire à traiter Clermain/Sainte-Cécile en déclaration, car ce serait une faiblesse juridique en cas de contentieux.**

- **Le projet devra être traité par une enquête publique au titre de la loi sur l'eau.**

→ **Sonneur à ventre jaune :** L'OFB attire l'attention du maître d'ouvrage sur la présence éventuelle du sonneur à ventre jaune sur la zone d'opération, notamment en traversée du chantier.

- La MOA précise que le sonneur à ventre jaune n'a pas été contacté lors des inventaires (ni pont, ni individu). La pose de clotûre à batraciens est prévue autour de la zone de chantier.

	<b>Compte rendu de réunion</b>	Page 5/5
	<b>RN79 – Clermain-Sainte-Cécile (CLSC)</b>	Indice 0.1
	<b>- Etat initial hydraulique - Réunion avec Ingérop et les services instructeurs</b>	Référence documentaire : Formulaire PM_006_002

→ L'OFB propose le passage d'un écologue avant le lancement des travaux de terrassement. La pose des barrières devra être adaptée aux cycles de vies des espèces présentes. Il faut aussi prévoir des OH utilisables par l'espèce.

→ **Bassins** : Un bassin est prévu en zone humide et en limite de ZI entre la RCEA et la Grosne. Le MOE précise que l'implantation des bassins est l'objet d'un marché d'études en cours et reste à confirmer. Néanmoins il apparaît difficile techniquement de placer ce bassin hors de la ZH associée à la Grosne car il est situé au niveau du point bas de la route et dans la seule niche foncière du côté est de la Grosne. Par ailleurs l'OFB a précisé que les parcelles entre la RCEA au sud et la Grosne au nord sont à classer en ZH (cf. plus haut).

→ Dans le cas où ce bassin devrait être placé dans la Q10 ou la Q100 de la Grosne, la MOA propose de placer l'exutoire au-dessus de la Q10, comme cela a été fait sur Brandon-Clermain.

→ Accord de la DDT sur ce principe.

→ **Nouveau SDAGE** : le projet est disponible en ligne mais la DDT et l'OFB n'ont pas noté de bouleversement particulier concernant la présente opération. Factuellement, le nouveau SDAGE doit être approuvé en mars 2022.

**Hors-réunion: la DDT précise que les fossés humides de bord de route relevés par Ingérop dans ses inventaires ne sont pas considérés comme des zones humides.**

La MOA propose une nouvelle réunion de gouvernance environnementale en janvier, ce qui correspond au délai d'exécution de la mission étude d'impact CNPN d'Ingérop. Les études d'impact LSE seront menées conjointement (hors zones humides).

#### Prochaines échéances

A faire	Échéance
Etudes et rédaction des dossiers LSE et CNPN (en parallèle du dossier PRO)	T4 2021-T1 2022
Réunion de gouvernance environnementale	01/2022
Dépôt du dossier LSE	04/2022
Enquête publique LSE	06/2022
Obtention arrêté LSE	08/2022
Dépôt du dossier CNPN	05/2022
Envoi dossier CNPN	06/2022
Obtention arrêté CNPN	08/2022
Notification marché travaux	12/2022